



COMMUNIQUE DE L' ALLIANCE CFDT CFTC

COMITE DE SELECTION DES CANDIDATURES A L'ACCUEIL DE SERVICES DE LA DGFIP – 2E ETAPE

Le comité de sélection des collectivités candidates à accueillir des services de la DGFIP s'est réuni en visioconférence le 30 novembre sous la présidence du directeur général Jérôme Fournel. Cette 2e phase a pour but de choisir les dernières communes sur les 418 candidates initiales.

Après avoir fait longuement état des travaux engagés depuis 2 ans, le DGFIP face à lui-même, faute au coronavirus (visioconférence), a lancé la deuxième phase de sélection des villes candidates à l'accueil de services des Finances publiques ... **en théorie délocalisés de Paris et des grandes métropoles, ce qui s'avère globalement mensonger.**

POUR RAPPEL, la première liste des 50 communes retenues avait été dévoilée le 29 janvier dernier (NDLR : l'implantation des services et des emplois sauvegardés avait été donnée le 30 septembre) à grand renfort de médiatisation et surtout en présence du ministre Gérald Darmanin et d'Olivier Dussopt. On parlait alors encore de «démétropolisation» (sic) sous l'ère de l'excessive communication dudit Darmanin. Outre la liste principale des 50 villes établie à l'issue d'un processus de sélection, restait **un vivier complémentaire de 40 communes**. Une quinzaine d'entre-elles seulement bénéficieront de transferts d'emplois de la DGFIP (ou d'emplois sauvegardés). Bruno Le Maire en avait déjà fait l'annonce en septembre dernier.

La réunion du 30 novembre a donc surtout porté sur quelques précisions. La « liste des 40 » qui a connu quelques désistements suite aux dernières élections municipales (10 %), a aussi été retravaillée en adaptant les critères de sélection initiaux aux circonstances (NDLR : les critères se seraient-ils adaptés en fonction de la quinzaine de villes plus ou moins déjà envisagée ? Les communes disposant d'un centre des Finances publiques vidé par la politique du NRP du même Jérôme Fournel seront-elles privilégiées ?). Politiquement, il a aussi été tenu compte de la situation socio-économique d'une ville comme Lannion qui a ainsi été ajoutée au *gruppetto*. Les Côtes d'Armor bénéficieront donc probablement de deux services dit « relocalisés » après celui de Guingamp (service de publicité foncière).

Naturellement, s'agissant d'un choix politique, celui-ci sera effectué par le gouvernement en tenant compte de la sélection « opérée » par le comité de sélection ou plus exactement par le DG. Il transmettra aux OS d'ici peu les noms de la quinzaine de villes ayant sauvé leur fief des Finances publiques ou en accueillant un nouveau. **Des villes comme Fougères (35), Vendôme (41), Loches en Touraine (37), Bourges (18), Dreux (28), Amiens (80), Clermont (60), Montbard (21), Autun (71), Aurillac (15), Avignon (84) ou Nîmes (30) pourraient en être.** De quoi de beaucoup mieux répartir les sites sur la carte de France, ce dont s'est félicité le DG.

Aux interlocuteurs externes, le DG a vanté les mérites de notre administration : la «relocalisation» des services pourra ainsi s'appuyer sur un savoir-faire «*en matière*»

d'implantation de services à compétence supra-départementale ou nationale». Il a en outre assuré sa volonté de les rendre pérennes. **Bien sûr, il a mis en avant le progrès qui simplifie tout et rend la vie plus simple** : « le développement des outils numériques, le travail à distance, la dématérialisation, permet de penser autrement les métiers pour en favoriser l'organisation et la rendre plus simple ». C'est beau comme l'Antique.

On se pince parfois d'entendre Jérôme Fournel ... Quand on voit l'infrastructure du réseau qui ne supporte plus tant de sollicitations (*NDLR : l'indisponibilité du e-contact sur lequel ce DG a misé l'essentiel des relations avec l'utilisateur fait réfléchir*), que les applications répondent moins bien qu'il y a dix ans, que les appels sonnent dans le vide faute de personnels, qu'il a fallu des mois pour que la DG arrive à organiser de simples visioconférences avec les OS, que le télétravail est à des niveaux ridiculement bas parce qu'en juin il avait été considéré que la vie d'avant devait reprendre, etc.

Alors oui, on peut parler du numérique et de la digitalisation, on peut parler de travail à distance, mais sans l'hubris pour une fois ! S'assurer que les moyens humains et la technique le permettent ab initio devraient être un préalable à l'agenda de la « démétropo ». Il conviendrait surtout ne pas oublier que les appels inaboutis ou les e-contacts « en rade » drainent des usagers dans les centres et que les mécontentements se payent de plus en plus, au mieux, en insultes.

S'agissant d'agenda, rappelons que 18 services seront positionnés dès 2021 – pour l'essentiel en septembre (on devrait donc en trouver trace dans la campagne de mutations qui arrive). L'implantation des nouveaux services s'effectuera sur 3 ans environ, lesquels travailleront à distance pour « d'autres services des métropoles », dixit le DG. Voilà comment habiller l'artifice de la *démétropolisation*. On peut craindre que ces services polarisés ou de soutien ne viennent vider ceux qu'ils sont censés soutenir dès lors que la DGFIP aura l'ambition minimale d'une grande professionnalisation, voire, dans un second temps, servir de prétexte à de nouvelles concentrations et fermetures de services locaux en prise directe avec les usagers. Il ne serait guère plus acceptable d'ailleurs d'envoyer « au casse-pipe » des sorties d'école dans certains nouveaux services, d'autant plus au regard du format des formations initiales raccourcies.

Sur le plan des personnels, le DG n'a fait aucune nouvelle annonce. Evidemment, on ne connaît toujours pas le nombre de hauts-fonctionnaires *démétropolisés* et quels services de Bercy rejoindront la Province pour que ruisselle leur pouvoir d'achat... Magnanime, le DG a rappelé une démarche tendant « à se décliner *progressivement afin d'assurer – dans le respect du principe de volontariat – les transferts de compétences et l'accompagnement des agents, sur les plans professionnels, personnels et financiers* ». Ce qui pourrait se traduire de la sorte : on remplira au gré des mutations et avec les 1^{ères} affectations en sortie d'école, peut-être avec des appels à candidatures, mais aussi des restructurations qui entraîneront leur lot d'agents ancrés géographiquement vers ces points de chute.

Mais que se passera-t-il pour les sites non attractifs ? Ca reste un poil mystérieux ! Comment seront valorisées les compétences ? Quels accompagnements concrets vont suivre ? Quand va-t-on en discuter avec les OS ?

Au lancement du projet de *démétropolisation*, les conditions d'accompagnement des fonctionnaires « délocalisés » ont été mis en avant à travers les critères de départage des villes. Cette bienveillance s'est muée en mutisme total jusqu'à présent lorsqu'il s'est agi de la mettre pratique. Comment la DGFIP entend s'assurer du respect de ces critères ? Les groupes de travail internes à la DGFIP concernés par la « *démétropo* » n'abordent jamais le sujet. **Notre demande de prise en compte de la situation d'emploi du conjoint attend toujours compte tenu de la situation de certains bassins d'emploi.** Interrogé sur ce point concernant Lannion (22), le DG a été beaucoup moins disert se contentant de quelques phrases de bonnes intentions. La prochaine réunion donnera l'occasion à Jérôme Fournel de se montrer concret.